



Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds  
alloués aux réponses à la COVID-19



Ce projet est financé par  
l'Union Européenne

# RAPPORT MENSUEL MONITORING MEDIA MOIS DE MARS 2021





3.1.9	Vente sans prescription des médicaments contre le coronavirus autorisée .....	29
3.2	Les Thèmes hors covid 19.....	29
3.2.1	Décès de l'ancien PRM : L'Amiral Didier Ratsiraka.....	29
3.2.2	Filière vanille : 800 tonnes de stock à écouler sur le marché .....	29
3.2.3	Unicef : Bilan du secteur Education.....	30
3.2.4	Union Européenne : La société civile peut contribuer au renforcement de la démocratie	30
3.2.5	CENI : 10516517 électeurs pour l'arrêtage provisoire .....	30
3.2.6	Apatridie : un nouveau code de la nationalité en gestation .....	30
3.2.7	Kaly Tsinjo : extension en province .....	31
3.2.8	Ankatso : les Force de Défense et de Sécurité (FDS) entrent au campus. ....	31
4	Appui Technique et Financier dans la lutte contre la covid 19 .....	32
4.1.1	Don de 10 ambulances par le gouvernement coréen .....	32
4.1.2	Unicef : dons de 18 respirateurs pour les hôpitaux .....	32
4.1.3	Don d'Equipement de Protection Individuelle (EPI) par le gouvernement américain .....	32
4.1.4	Banque Mondiale : signature d'un accord de don à 150 millions USD .....	32
5	Le saviez- vous ? « Le détournement de deniers publics » .....	33

## Liste des abréviations

<b>ANR</b>	Andry Nirina Rajoelina
<b>BIANCO</b>	Bureau Anti-Corruption
<b>CCOC</b>	Collectif des citoyens et des Organisations citoyens
<b>CENI</b>	Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CHU-JRA</b>	Centre Hospitalier Universitaire
<b>CFM</b>	Conseil du Fampihavanana Malagasy
<b>CTC-19</b>	Centre de Traitement Covid 19
<b>CPM</b>	Code Pénal Malagasy
<b>CSB II</b>	Centre de Santé de Base de niveau II
<b>CSM</b>	Conseil Supérieur de la Magistrature
<b>DG</b>	Directeur Général
<b>Dr</b>	Docteur
<b>FDS</b>	Forces de Défense et de Sécurité
<b>JIRAMA</b>	Jiro sy Rano Malagasy
<b>MEDD</b>	Ministère de l'Economie et du Développement Durable
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MinJus</b>	Ministère de la Justice
<b>MinSanP</b>	Ministère de la Santé Publique
<b>OMC</b>	Organe Mixte de Conception
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONG</b>	Organisations Non Gouvernementales
<b>OSCs</b>	Organisations de la Société Civile
<b>PRM</b>	Président de la République de Madagascar
<b>SG</b>	Secrétaire Général

<b>TDR</b>	Test de Diagnostic Rapide
<b>TIM</b>	Tiako I Madagasikara
<b>TRS</b>	Transparence, Redevabilité, Sociale
<b>TVM</b>	Televiziona Malagasy
<b>STEF</b>	Suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19

## Liste des figures

Figure 1: La catégorie de sujet traitée.....	10
Figure 2 : Traitement de la gouvernance, de la transparence et de la redevabilité sociale .....	14
Figure 3 : Le ton et la qualité.....	18
Figure 4 : Tentative de recoupement.....	18
Figure 5 : Les sources d'informations.....	19
Figure 6 : La catégorie de personnes interviewées.....	20
Figure 7 : La présence de message à caractère politique .....	21
Figure 8 : La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières.....	25
Figure 9 : Formats de la couverture ventilés par média TV/Radio.....	26

## RESUME EXECUTIF

Le projet Suivi de la Transparence et de l'Effectivité des Fonds alloués à la lutte contre la pandémie COVID19 (STEF) composé par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY réalise un monitoring des médias.

L'observation des médias a été faite par des observateurs issues des organisations de la société civile. Elle couvre la période de 1er au 31 mars 2021.

L'analyse des informations traitées par les médias a portée sur 9 points, à savoir : les thématiques de sujets traités par les médias, le traitement ou non du volet transparence et redevabilité sociale, le ton utilisé par les professionnels des médias, le recours ou non au recoupement des informations, les sources d'informations du professionnel des médias, la catégorie de personnes interviewées, la présence de message à caractère politique, la sensibilisation aux gestes barrières, et enfin, le format de transmis privilégié des médias.

Le monitoring des médias a permis de constater les faits suivants :

1. Les informations sanitaires priment pour ce mois de mars (39 %)
2. Les données relevées font état de 12 % d'informations traitant du volet Transparence, Redevabilité Sociale (TRS)
3. Le professionnel des médias adopte un ton neutre vis-à-vis du public (60 %)
4. Les données relevées font état d'une tentative de recoupement par le journaliste à hauteur de 56 %
5. Les médias optent majoritairement pour l'interview comme source principale des informations (65%)
6. Les médias privilégient l'interview de professionnels, d'experts et de techniciens (43 %)
7. 17 % des informations traitées font état de présence de message à caractère politique
8. Sur les informations recueillies, 17 % traitent du volet sensibilisation aux gestes barrières
9. Le format « reportage » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (76 %)

## INTRODUCTION

Sur la période du 2 janvier au 26 février 2021, 2388 cas de covid 19 ont été recensés à Madagascar. La pandémie de covid 19 est toujours présente dans le pays, un an après les premiers cas de coronavirus. Après un déconfinement en 2020, la crainte d'une recrudescence de la maladie est plus que jamais croissante. Dans ce nouveau contexte, le projet STEF intervient pour le suivi de la transparence et de l'effectivité des fonds COVID-19 pour mieux répondre aux besoins de la population.

Le projet STEF est mis en œuvre par un consortium constitué par MSIS-Tatao, CCOC, ONG Ivorary, TI-MG, OIMP, ONG Tolotsoa, ONG SAHA, ONG HITSY, ONG RAVINTSARA et le mouvement ROHY.

STEF contribue à ce que « les ressources financières obtenues et allouées pour la mise en œuvre des réponses à la pandémie COVID-19 atteignent leurs bénéficiaires/destinations ». Le projet STEF comporte un volet « monitoring des médias », qui effectue l'analyse des TV, radios, de la presse écrite et en ligne en vue de faire une veille informationnelle régulière sur les décisions / informations politique, juridique, programmatique / budgétaire en réponses à la COVID-19.

Le présent rapport « Monitoring Médias » a été produit afin de répondre aux objectifs du projet. Il s'agit d'évaluer la contribution d'une sélection de Médias à promouvoir le droit à l'information, le principe de transparence et de redevabilité sociale, la sensibilisation au respect des mesures sanitaires, la participation citoyenne et la paix.

Dans ce projet, l'analyse porte sur les médias traditionnels tels que la télévision, la radio et la presse écrite (et en ligne) afin de faire le suivi et observation des médias publics et privés dans le contexte de covid 19.

Les résultats de cette analyse permettront entre autres, de :

- Evaluer le contenu des informations véhiculées par les médias par rapport à la crise sanitaire ;
- Evaluer les interventions des acteurs étatiques et non-étatiques dans les médias ;
- Informer le public par une information « fiable et de qualité » ;
- Appréhender la crédibilité et la fiabilité des informations données au public ;
- Apprécier les tendances des organes de presse (tons, neutralité) ;
- Façon de relater les données/informations de notre observation ;
- Faire de la société civile une source d'informations fiables en matière de gouvernance, éducation aux médias (esprit critique des auditeurs) ;
- Recherches sur les besoins en renforcement des médias/journalistes.

## 1 Méthodologie de l'analyse

### 1.1 L'échantillon d'analyse :

L'échantillon d'analyse est constitué par des stations de télévisions et radios traditionnels et nouveaux. Dans le contexte de crise sanitaire qui prévaut à Madagascar et dans le monde, le contenu des informations diffusées par les TV, radios et la presse (écrite et en ligne) est facteur de paix et cohésion ou d'incitation à la haine et au conflit.

Les critères adoptés dans le choix des médias ont été notamment :

- La qualité/quantité ;
- L'audience ;



- L'appartenance/tendance politique ;
- Les lignes éditoriales.

**15 stations Tv et radios** ont donc été retenues, entre autres : TVM, MaTV, TV Plus, Viva TV, Real TV, RTA, MBS, Kolo TV, IBC TV, RNM, Radio Don Bosco, Radio ANTSIVA, Radio Feon'ny vahoaka, ACCEM Radio, Top Radio.

**10 presses écrite et en ligne**, dont : Madagascar Tribune, 2424.mg, Midi Madagasikara, La Gazette de la Grande Ile, Les Nouvelles, Malagasy News, La dépêche Orange Madagascar, L'Express de Madagascar, la Vérité et Radio France International (presse).

La période d'analyse s'étend du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2021. Les informations traitées sont en rapport direct avec la pandémie (évolution, prise en charge, actions des différentes parties prenantes), induits par la pandémie ou non.

## 1.2 Méthode d'observation des médias

Le monitoring média consiste à :

- Recueillir les informations :
  - Mettre en place un groupe d'écoutes des médias (tv, radios, écrit et en ligne) ;
  - Concevoir et exploiter une application permettant de recueillir les informations/nouvelles ;
  - Former les moniteurs médias ;
- Analyser les informations :
  - Traiter les données recueillies par les moniteurs médias ;
  - Analyse des données traitées ;
- Présenter un rapport de monitoring média.

## 1.3 Quels aspects ont été analysés

Le monitoring médias porte sur l'analyse :

- De la situation sanitaire et de la lutte contre la covid 19 :
  - La catégorie de sujet traitée ;
  - Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption ;
  - La qualité et le ton pris par les médias ;
  - La tentative de recoupement par le journaliste ;
  - Les sources d'informations ;
  - La catégorie de personnes interviewées
  - Les tendances des discours des personnes interviewées ;
  - Les tendances des discours des personnes interviewées ;
  - La perception des actions des OSCs par le journaliste ;
  - La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières ;
  - Formats de la couverture ventilés par média.
- Des Thématiques clés du mois en/ hors covid 19
- Des Appuis Techniques et Financiers dans la lutte contre la covid 19

## 2 RESULTATS DE L'ANALYSE

### 2.1 SITUATION SANITAIRE ET LUTTE CONTRE LA COVID 19

La gestion de la crise sanitaire liée à la covid 19 met en relief un ensemble de dispositif sanitaire, politique et socio-économique dont la compréhension par la population est primordiale afin d'endiguer la covid19 à Madagascar. La possibilité pour le citoyen lambda d'accéder à une source d'information fiable et de qualité conditionne de près ou de loin le succès de la guerre contre le coronavirus dans la grande île. Dans le cadre de la présente analyse, les informations traitées par les stations Tv, radios et presse (écrite et en ligne) sélectionnés seront examinés en vue de voir la tendance des discours utilisés et/ou les informations véhiculées par les professionnels des médias, les acteurs étatiques et non-étatiques.

#### 2.1.1 La catégorie de sujet traitée

##### L'information traite-t-elle du volet sanitaire, politique, économique ou social ?

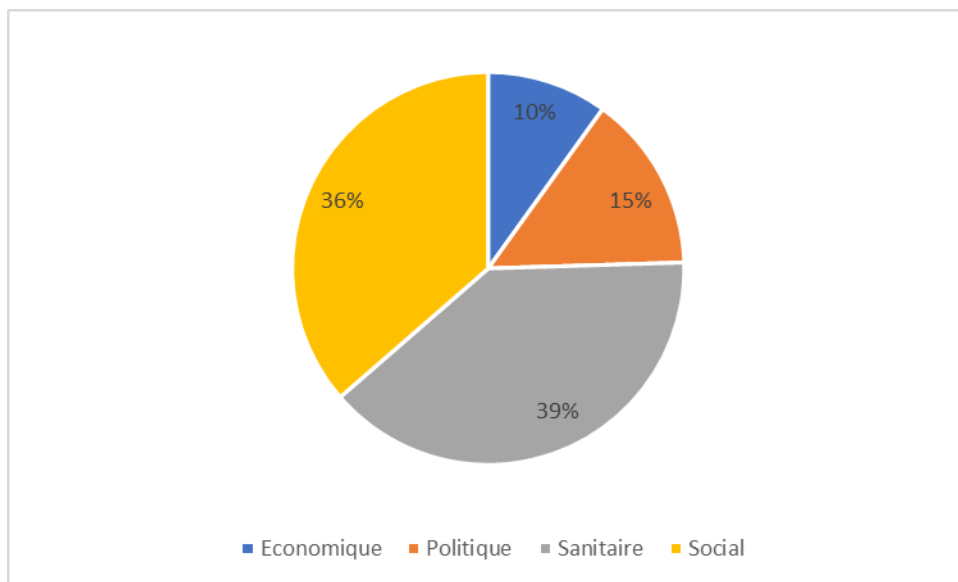


Figure 1: La catégorie de sujet traitée

**Les informations sanitaires priment pour ce mois de mars (39 %).** Au cours du mois écoulé, le volet sanitaire a été marqué par les informations suivantes :

- **Dépistage covid 19 : Le Ministère met en garde contre le TDR.** Contrairement au test PCR, le test de diagnostic rapide (TDR) suscite davantage l'engouement du public. A titre de rappel, le TDR est connu pour son résultat rapide (30 minutes suivant le diagnostic). Il reste pourtant payant dans les cliniques privées, les prix tournent aux environs de 90 000 à 150 000 Ariary. Le test PCR, par contre, est gratuit au village Voara Andohatapenaka. En moyenne, 100 personnes par jour sont dépistées auprès de ce centre de traitement. Interrogé sur la différence entre le test TDR et le test RT-PCR, le Directeur de la promotion de la santé (DPS) au niveau du ministère de la santé publique a été catégorique : « A partir d'un prélèvement sanguin, ce test TDR permet de détecter la présence dans le sang d'anticorps IgM et IgG mais ne permet aucunement de détecter si le virus est présent ou absent dans le corps humain. Seul le test virologique PCR de confirmer si la personne est infectée du coronavirus » (03/03/2021).

- **Multiplication des cas de covid 19 en milieu universitaire.** L'université d'Antananarivo enregistre encore de nouvelles contaminations au covid 19. La semaine dernière, c'est-à-dire du 22 au 26 février 2021, 37 cas suspects ont été répertoriés dont quatre sont positifs. A titre de précaution, les cours seront suspendus pendant 72 heures dans les établissements ayant enregistré des cas suspects jusqu'à l'obtention des résultats des tests PCR. Les étudiants testés ne pourront assister au cours que sur présentation d'un certificat attestant un état négatif au covid 19. Dans l'optique de briser la chaîne de transmission, des opérations de désinfections sont menées dans les salles de cours. Enfin, les actions de prévention sont renforcées, entre autres : le contrôle du port de masque, la prise de température à l'entrée et le déploiement de patrouilles 24h/24 pour assurer la sécurisation du campus (05/03/2021).
- **Durcissement des mesures sanitaires : complication des rites funéraires.** On constate actuellement un relâchement de la population malgache quant aux gestes barrières, et ce devant la recrudescence de l'épidémie sur tout le territoire, notamment au centre et au nord du pays. Face à ce constat, la gendarmerie nationale a annoncé la reprise d'anciennes dispositions décidées par les ministères de l'intérieur et de la santé : distanciation sociale, sanctions en cas de non-port du masque et obligation d'enterrer les morts de la covid 19 ou suspectés d'être morts de la covid 19. A noter qu'une étude menée en Allemagne par des médecins légistes de Hambourg et publiée dans la revue spécialisée Emerging Infectious Diseases démontre que le virus reste actif encore 35h après le décès. Le risque de transmission de la maladie après la mort est donc réel d'où le renouvellement de ces mesures par les autorités malgaches. Dans son communiqué, la gendarmerie nationale précise que : « Nous allons bientôt entrer dans la période hivernale. De fermes sanctions seront appliquées à l'encontre des personnes qui bafouent les mesures barrières » (12/03/2021).
- **Vaccins : Madagascar en phase d'observations.** Pour le ministre de la santé : « il serait trop précipité de prendre une décision maintenant. Il convient d'évaluer d'abord les risques et les avantages ». Madagascar préfère miser sur la carte de la prudence par rapport aux vaccins contre la covid 19. Au cours de son point de presse, le ministre a affirmé que : « Madagascar n'est pas du tout contre l'utilisation des vaccins contre cette pandémie mais préfère pour le moment prendre le temps de voir l'évolution de la situation dans les pays étrangers ». La grande île se positionne donc comme simple observateur pour le moment et s'en tient aux protocoles de traitement utilisés depuis le début de la pandémie, à savoir : le Tambavy CVO et le CVO Plus gélule (17/03/2021).
- **Vaccination anti-covid 19 : Le PRM demande l'avis de l'académie nationale de médecine.** Par une lettre adressée au président de l'académie nationale de médecine, en date du 16 mars, le Président de la République a demandé l'avis des experts sur la stratégie en matière de vaccins dans le cadre de la lutte contre la covid 19. Dans sa lettre, le chef de l'Etat sollicite « l'expertise et les conseils éclairés de l'académie nationale de médecine pour définir ensemble la riposte adéquate afin faire face à cette récente remontée des cas de covid 19 à Madagascar ». Pour le PRM, la prudence est de mise dans un contexte où plusieurs vaccins dont BioNTech de Pfizer, Moderna, Jensen, Sinopharm, Spoutnik V, Janssen sont sur le marché. Sans compter que

l'AstraZeneca fait actuellement l'objet d'une suspension avant que l'Union Européenne ne se soit prononcée en faveur de la poursuite de son utilisation (19/03/2021).

- **Didier Ratsiraka prône le vaccin anti-covid 19.** L'ancien PRM s'est exprimé sur le choix ou non de se faire vacciner ou pas dans l'hypothèse où Madagascar admet le recours à un éventuel vaccin. Selon l'Amiral Didier Ratsiraka : « Mieux vaut prévenir que guérir. C'est la raison d'être même d'un vaccin ». L'ancien chef de l'Etat estime que le vaccin pourrait être la solution à cette crise sanitaire. Didier Ratsiraka a également soulevé l'idée d'une vaccination obligatoire. Il a continué en indiquant que « le choix de se faire vacciner ou pas appartiendra à chacun » et qu'il y avait lieu de « rétablir l'état d'urgence sanitaire et de renforcer les mesures sociales pour éviter un deuxième confinement ». Enfin, l'ex-président déplore le manque de test de dépistage ou encore de respirateurs dans les hôpitaux pour lutter contre la covid 19. Il a terminé en précisant : « J'ai dénoncé cette situation à maintes reprises, mais cela dépendrait encore de la Loi de finances » (20/03/2021).
- **L'académie malagasy recommande le libre choix pour la vaccination.** Cette question est d'autant plus d'actualité compte du nombre important de décès dû au coronavirus. Pour l'académie malagasy, la vaccination est une opportunité et un droit pour tout citoyen. La population malagasy devrait être libre de choisir entre vaccin et autres traitements disponibles (20/03/2021).
- **L'Organisation Mondiale de la Santé demande au gouvernement malgache de commander des vaccins.** Cette recommandation de l'OMS intervient dans un contexte de hausse des cas de covid 19 dans plusieurs régions du pays. Pour le Docteur Charlotte N'Diaye, représentante de l'OMS : « Tout le système des Nations Unies se mobilise pour faire un plaidoyer pour vraiment mettre en place cette vaccination au niveau de Madagascar. (...) Je reste optimiste que la décision sera prise par rapport à cette nécessité absolue de vacciner le peuple malgache qui le souhaite ». En ce qui concerne les produits traditionnels vanté par le président Andry Nirina Rajoelina, Charlotte N'Diaye a précisé que « les essais cliniques sont toujours en cours pour déterminer s'ils ont des effets curatifs contre la covid 19, mais qu'ils ne constituent pas une alternative aux gestes barrières ou à la vaccination » (23/03/2021).
- **Les malades en forme grave affluent dans les centres de traitement.** Face à cette situation, l'Etat entend augmenter la capacité d'accueil des centres de prise en charge de formes graves de la covid 19. Selon une source auprès du Ministère de la santé publique (MinSanP), les centres hospitaliers à Antananarivo commencent à manquer de places suite au rythme d'évolution de l'effectif des cas graves. A ce jour, les quatre centres hospitaliers universitaires (CHU) dont le CHU Anosiala, le CHU Andohatapenaka, le CHU Joseph Raseta Befelatàna (JRB) et le CUHU Joseph Ravoahangy Andrianavalona (JRA) risquent de ne plus pouvoir accueillir les malades du coronavirus. Un médecin officiant dans un hôpital de prise en charge des formes graves de la maladie, a ainsi indiqué que : « Les nouveaux entrants sont trop nombreux. Ce ne sont pas forcément des cas confirmés. Il y a des cas suspects qu'on doit surveiller. Ils présentent des détresses respiratoires ». Pour information, les porteurs du virus ayant un besoin d'oxygène sont qualifiés de formes graves et sont redirigés vers les hôpitaux où les sources d'oxygène sont gratuites. Toutefois, la capacité d'accueil de ces hôpitaux reste très limitée. A côté, des structures

non hospitalières d'Antananarivo assurent l'accueil de deux cent cinquante à trois cent malade. L'Etat compte lancer la réouverture de nouveaux centres de prise en charge des porteurs de la covid 19 dont le palais des sports annexes à Mahamasina et du village Voara Andohatapenaka. D'après une source auprès du MinSanP : « Théoriquement, ces deux centres devront être ouverts en même temps. Nous effectuons actuellement, le recrutement du personnel qui va travailler dans ces centres et identifions les équipements nécessaires. Nous sommes sur le point de voir, également, le nombre de lits que ces deux centres pourront accueillir ». Il est à signaler que ces centres sont appropriés pour les patients atteints d'une forme modérée. En ce qui concerne les formes graves et les patients en état critique, ils seront admis dans les centres hospitaliers (26/03/2021).

- **Lutte contre la covid 19 : suspension des cours en milieu universitaire.** A défaut de mesure officielle des autorités, plusieurs établissements ont édicté des dispositifs spécifiques afin de lutter contre la propagation de la covid 19. Une série de fermeture a été observée dans les universités publiques ou privées ces derniers jours. Pour le cas de l'université d'Antananarivo, une note de service est sortie suspendant toutes les activités pédagogiques du 30 mars au 12 avril au sein de plusieurs facultés : la Faculté de Droit et des Sciences Politiques (FDSP), la Faculté de Médecine, l'Ecole Normale Supérieure (ENS), la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et l'Ecole Polytechnique de Vontovorona. Du côté de l'Université Catholique (UCM), c'est par un communiqué que les étudiants ont été envoyés en vacances avant l'heure et ne devront reprendre les cours qu'à partir du 13 avril prochain. Ces différentes mesures interviennent face une montée inquiétante du nombre de contaminations au coronavirus dans le pays. Plusieurs établissements scolaires sont également aller dans ce sens pour limiter les cas de contaminations. Au niveau des services publics, de nouvelles mesures sont prises, entre autres la rotation du personnel et le télétravail (27/03/2021).
- **Covid 19 : six gendarmes ont succombé depuis le mois de janvier 2021.** La covid 19 n'épargne pas les éléments de la gendarmerie nationale. Sur la période du 1er janvier 2021 au 28 mars 2021, 53 gendarmes ont contracté la covid 19 (source : service de la communication de la gendarmerie nationale). Sur la même période, 6 gendarmes ont perdu la vie des suites du coronavirus. A ce jour, 24 gendarmes ont vaincu la covid 19 et 23 restent encore sous traitement (30/03/2021).
- **Des hôpitaux saturés et des médecins malades de la covid 19.** La deuxième vague de la covid 19 semble être plus dure et plus meurtrière dans le pays. D'une manière générale, les faits suivants ont été constatés : forts afflux de malades dans les hôpitaux, malades de la covid 19 et patients atteints d'autres pathologies se mêlent, des lits installés dans les couloirs et des membres du personnel soignants contaminés. A l'instar de 2020, les mêmes problèmes sont rencontrés au niveau des centres de traitements : manque d'équipements de protection individuelle pour les soignants, sous-effectif du personnel médical et des problèmes liés à la disponibilité de l'oxygène. A ce jour, la réponse de l'Etat consiste en la réouverture du CTC Covid 19 à Mahamasina et celui d'Ivato. Il semblerait que le mot d'ordre est d'augmenter la capacité d'accueil des malades dans les autres régions et provinces de Madagascar (comme à Mahajanga). Présent à l'ouverture du CTC Mahamasina, le premier ministre Ntsay Christian a affirmé que l'Etat suit de près la situation dans les centres hospitaliers afin de répondre efficacement aux différents besoins. Par ailleurs, le

chef du gouvernement a évoqué le problème d’approvisionnement en oxygène en indiquant des collaborations avec les sociétés productrices d’oxygène sont en cours (31/03/2021).

## 2.1.2 Le traitement de la gouvernance, transparence, redevabilité sociale, Lutte contre la corruption

### Les informations diffusées traitent-elles de la Transparence, Redevabilité Sociale (TRS) et de la Lutte contre la corruption (LCC) ?

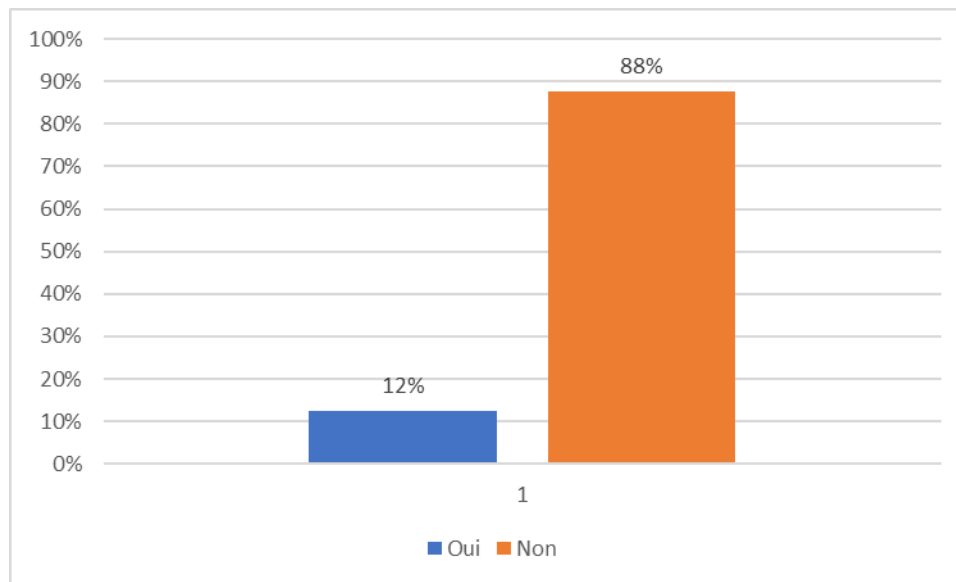


Figure 2 : Traitement de la gouvernance, de la transparence et de la redevabilité sociale

**Les données relevées font état de 12 % d’informations traitant du volet TRS.** Les actions menées doivent être orienté vers davantage de transparence et de redevabilité sociale. Parmi les données relevées, ayant trait à ce volet, on peut citer notamment :

- **Jirama : Un milliard de déficit depuis 2009.** Longtemps considéré comme l’un des plus gros problèmes économiques du pays, la Jirama a accumulé un déficit opérationnel d’environ trois mille sept cent milliards d’Ariary, soit un milliard de dollars depuis 2009. Face à cette situation, les réformes s’imposent afin de faire bénéficier à la majorité de la population, une « électricité suffisante ». A noter que l’Etat a énormément dépensé pour subventionner la Jirama, mais cela n’a pas empêché les milliards engloutis (servant davantage les minorités : consommateurs résidentiels et riches fournisseurs d’électricité). Ces chiffres viennent d’un partage dans un blog effectué par Idah Z. Pswarayi-Riddihough, directrice des Opérations de la Banque Mondiale pour les Comores, Madagascar, Maurice et le Mozambique. Elle a également précisé que la situation actuelle est « la somme d’un déficit créé par le maintien d’une politique tarifaire inefficace et non ciblée du secteur électrique malgache pendant plus de dix ans ». Idah Z. Pswarayi-Riddihough, s’est même questionné « Combien de nouveaux clients auraient pu être connectés au réseau pour cette somme ! ». Par ailleurs, cette somme importante n’a pas profité aux 85 % des malagasy (qui n’ont pas accès à l’électricité), mais principalement à deux groupes. Il s’agit « des 10 % des grands

consommateurs résidentiels les plus riches des clients de Jirama (équivalent à 1 % de la population) » et « des fournisseurs d'électricité de la Jirama, à travers les marges excessives d'un grand nombre de contrats d'achat d'électricité, dont la plupart ont été attribués illégalement en gré-à-gré au cours de la période 2009-2017 ». Force est de constater que les réformes s'imposent afin de permettre au pays de retrouver une gestion plus rationnelle du secteur énergie. Pour la Banque Mondiale : « Les réformes, quelles qu'elles soient, ne sont jamais faciles, car il y a toujours ceux qui en profitent et ceux qui doivent s'adapter. Cependant, les perdants de la réforme ne devraient pas être les plus pauvres, les plus vulnérables ni les plus nécessiteux. Et les réformes soutenues par la Banque visent expressément à garantir que les plus pauvres bénéficient de ses retombées, paient une juste part et puissent jouir d'un accès qui leur permettra de participer de manière productive à l'économie. Cela ne peut se réaliser qu'en révisant les barèmes payés par ceux qui en bénéficient aujourd'hui ». A ce jour, seulement 15 % de la population malagasy a accès à l'électricité fournie par la Jirama. En dehors des réformes de grande ampleur, il faut de nouveaux investissements dans le secteur (03/03/2021).

- **Administration : 23 femmes sur 40 dans un poste de direction au sein du ministère des Transports, du tourisme et de la météorologie.** A l'occasion de la célébration de la journée internationale des droits de la femme, ce ministère a indiqué que sur les 40 hauts responsables au sein de cette institution, 23 sont des femmes. Ces postes concernent aussi bien la direction générale que les délégations régionales, en passant par les postes de direction au sein du ministère et les directions régionales. Dans une publication sur sa page Facebook, le ministère a souligné que « ces femmes participent pleinement aux prises de décision conformes à la vision de développement du gouvernement en vue du développement des secteurs du transport, du tourisme et de la météorologie ... De nombreuses collaboratrices les appuient au quotidien dans la réalisation de leurs tâches » (08/03/2021).
- **Madagascar : 15 % seulement des titres fonciers inscrits au nom des Femmes.** Il s'agit d'une statistique du Fonds national foncier. En outre, 52 % des titres sont enregistrés au nom des hommes et 21 % seulement des certificats fonciers sont enregistrés au nom des femmes. Pour les parcelles déclarées appartenant à un couple, 82% sont certifiées au nom du mari, 12% au nom de la femme et 6% au nom du couple (08/03/2021).
- **Renforcement des dispositifs de contrôle à la Douane.** Ces mesures ont été prises afin de lutter efficacement contre les trafics en tout genre. Récemment, le 4 mars 2021, une saisie d'or pesant au total 190,64 gramme a été effectuée par le Bureau des Douanes de Nosy-Be lors du traitement d'un vol Ethiopian Airlines à destination de Dubai. L'auteur de cette infraction est un individu de nationalité indienne. Celui-ci aurait deux bâtonnets d'or non travaillés dans les piles d'un power bank et d'une tondeuse électrique. Selon la Direction générale des Douanes, l'enquête suit son cours, et le fraudeur a été placé sous mandat de dépôt après son déferrement au parquet vendredi dernier (09/03/2021).
- **Déclaration de patrimoine : les sénateurs ont un mois.** Suite à leur prise de fonctions officielle le 7 janvier dernier, les sénateurs de Madagascar ont jusqu'au 7 avril pour effectuer leur déclaration de patrimoine à la Haute Cour Constitutionnelle (HCC). En effet, cette obligation légale est

énoncée par l'article 2 de la loi 2016-020 sur la lutte contre la corruption : « ... L'obligation de déclaration de patrimoine et d'intérêts économiques doit être faite dans les trois (3) mois qui suivent la nomination ou l'entrée en fonction ... ». Ainsi, les sénateurs nouvellement investis ne disposent plus que de moins d'un mois pour s'acquitter de cette obligation légale. Il convient de souligner que de nombreux élus et fonctionnaires n'ont pas effectué leur déclaration de patrimoine dans le délai imparti par la loi. On peut citer, entre autres une trentaine de députés qui n'ont pas encore effectué leur déclaration de patrimoine plus de 18 mois après leur entrée en fonction. Au sens de l'article 183.2 du Code Pénal Malagasy (CPM), le défaut de déclaration de patrimoine est puni d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 50 millions d'Ariary à 200 millions Ariary (09/03/2021).

- **Madagascar et France : paiement échelonné de la dette publique.** Le 9 mars 2021, un accord de rééchelonnement de la dette publique entre la France et Madagascar a été signé par le MEF, Richard Randriamandranto et l'ambassadeur de France à Madagascar, Christophe Bouchard. Il s'agit du paiement de plus d'un million d'euros (1 647 221,78 euros) de dette à la France. Dans un communiqué sur la signature dudit accord, le MEF a expliqué que « cette dette soumise au différé est constituée par les prêts consentis par l'Agence Française de Développement ». Les échéances de remboursement seront étalées en six paiements semestriels, égaux et successifs à partir de 2022. A noter que pour cette année, le montant de la dette extérieure à rembourser par Madagascar s'élève à 528,5 milliards d'ariary dont 355,4 milliards en principal et 173,1 milliards d'ariary en intérêts. Il est à constater une hausse de 11,6 % de remboursement de dette par rapport à la LFR 2020. La loi de finances initiale 2021 indique que « Les dettes échues en 2021 concernent notamment les prêts octroyés par la Banque Mondiale d'un montant de 199,8 milliards d'ariary et de la Deutsche Bank pour 87,9 milliards d'ariary » (10/03/2021).
- **Coopération sino-malagasy : 38 millions USD en 2020.** Selon le conseiller économique et commercial de la Chine à Madagascar, la République populaire de Chine a investi 38 millions de dollars à Madagascar en 2020. Les exportations malagasy vers la Chine sont constituées par les produits de mer, les pierres industrielles, le Nickel, le Titane ou encore le Zirconium alors que les produits textiles, les équipements mécaniques et électriques, les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques ainsi que le riz sont les principaux produits exportés par la Chine vers Madagascar. Cependant, la coopération sino-malagasy ne se limite pas aux échanges commerciaux compte tenu du fait que la Chine contribue également à la construction de diverses infrastructures dans le pays. D'après le conseiller économique et commercial : « La Chine est actuellement en plein travail pour terminer la route des œufs, le stade Brea, la RN5A, la RN44 et la RN9 ». Il a conclu en précisant que « Dans le domaine des investissements, nous continuerons à mettre en œuvre l'Accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements entre les deux pays, à encourager et soutenir les entreprises chinoises à accroître leurs investissements » (13/03/2021).
- **La CUA offre neuf wagons à a ligne ferroviaire FCE.** Il s'agit de neuf wagons acquis par la Commune urbaine d'Antananarivo en 2005 et n'ayant jamais roulé à Madagascar. Ces wagons ont été offerts par la CUA au ministère des Transports, du tourisme et de la météorologie. Ce ministère remettra les wagons à la société FCE, exploitante de la ligne éponyme. A titre de rappel, ces wagons avaient



été offerts par la confédération Suisse à la CUA en 2005 dans le cadre d'un projet de train urbain envisagé par les autorités municipales à l'époque. En outre, Joel Randriamandranto, ministre en charge du Transport, a indiqué que ces wagons sont « compatibles avec les quatre locomotives que nous venons d'acquérir et qui relie déjà, régulièrement, Fianarantsoa et Manakara » (15/03/2021).

- **Opérationnalisation de la Brigade canine de la Direction Générale des Douanes.** Cette brigade a pu voir le jour grâce à l'appui de l'Ambassade du Japon et de l'Organisation Internationale pour les Migrations. Cette brigade dispose de 06 chiens (02 bergers allemands et 04 bergers malinois) spécialisés dans la détection de stupéfiants et de devises. Face aux trafics illicites de plus en plus courant, la mise en place de cette brigade vise à accentuer la mission de surveillance. Le Directeur Général des Douanes, Ernest Z. Lainkana, précise même que : « Nos amis canins renforceront nos expériences et performances en matière de lutte contre les fraudes et contrebandes acquis grâce aux engagements et implications de nos agents. Car malgré toute la bonne volonté du monde, sans le flair canin, nous ne parviendrons pas à détecter certaines marchandises dissimulées avec un mode opératoire de plus en plus pointu. De plus, la seule présence des chiens aux frontières apporte un effet dissuasif certains vis-à-vis des trafiquants » (23/03/2021).
- **TI-MG : Faible confiance des citoyens envers les députés.** Une enquête auprès des citoyens a été réalisée par TI-MG dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Aramaso ». Elle a porté sur 17 circonscriptions et 33 communes des régions Analamanga, Atsinanana et Haute-Matsiatra, en février-mars 2021. Les résultats de l'enquête ont révélé que : le niveau de confiance envers les députés est faible (43,5 %), seulement 40 à 56 % des personnes enquêtées connaissent les rôles constitutionnels du député (contrôleur, législateur, représentant), etc. Afin d'améliorer la situation, TI-MG recommande la mise en œuvre du Plan Stratégique 2020-2025 de l'Assemblée Nationale dont l'objet est de renforcer les bonnes pratiques parlementaires mais aussi le respect de l'engagement pris dans la Charte Toky Nomena signée en 2019 par 95 députés (27/03/2021).

### 2.1.3 Le ton et la qualité

**Le ton pris par les médias est-il neutre, rassurant et incitant à la cohésion/ à l'entraide ou haineux et incitant aux conflits ?**

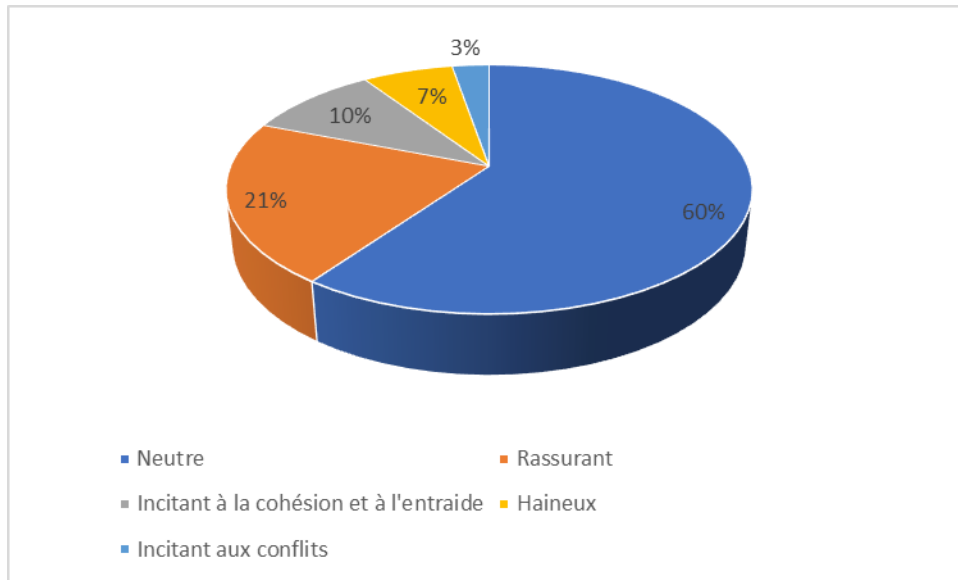


Figure 3 : Le ton et la qualité

**Le professionnel des médias adopte un ton neutre vis-à-vis du public (60 %).** Les stations Tv et radios n'adoptent pas le même procédé dans la transmission d'informations au public. Le discours de ces professionnels diffère tant sur la qualité et le ton pris par le média pour informer la population. Par rapport au contexte sanitaire qui prévaut actuellement, cette démarche du journaliste est louable et vivement encouragée à l'avenir même hors contexte de covid 19. La neutralité doit être le mot d'ordre des médias Tv, radios, écrites ou en ligne.

#### 2.1.4 La tentative de recouplement par le journaliste

**Dans le cadre de son investigation, le journaliste a-t-il adopté une approche contradictoire, en recherchant l'avis de toutes les parties concernées ? En d'autres termes, y-a-t-il eu recouplement ?**

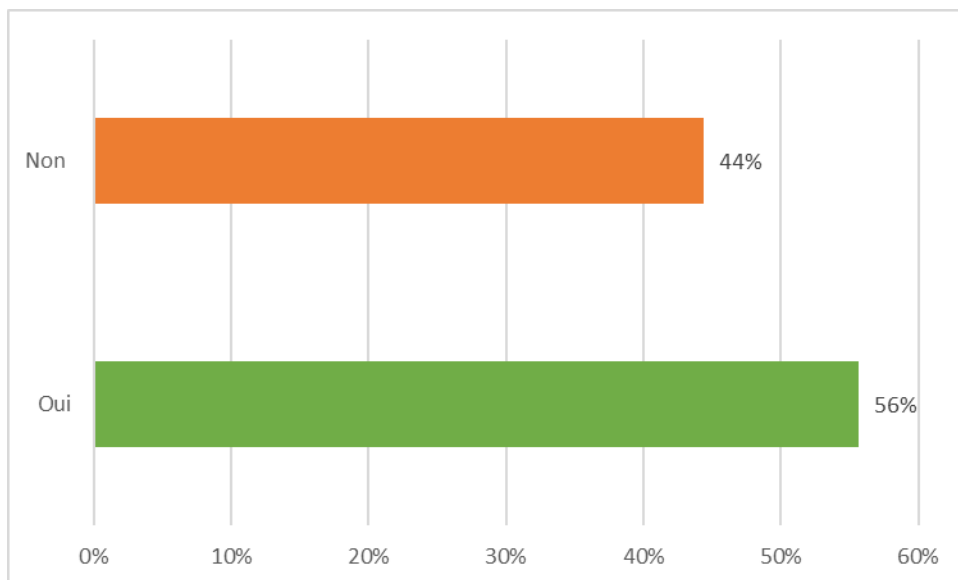


Figure 4 : Tentative de recouplement

**Les données relevées font état d'une tentative de recouplement par le journaliste à hauteur de 56 %.** Le recouplement est à la base de toute information fiable et de qualité. Il s'agit de savoir dans quelle mesure les médias Tv et radios ont tenté de recouper les informations reçues. Sur les données collectées, 56 % ont été recoupées par le journaliste. Ce score est assez conséquent, surtout en ces temps de crise sanitaire afin de parvenir à des informations fiables et de qualité pour le public. Le professionnel des médias est donc invité à poursuivre cette démarche de recouplement des informations à l'avenir.

#### 2.1.5 Les sources d'informations

##### Quelles sont les sources d'informations des professionnels des médias ?

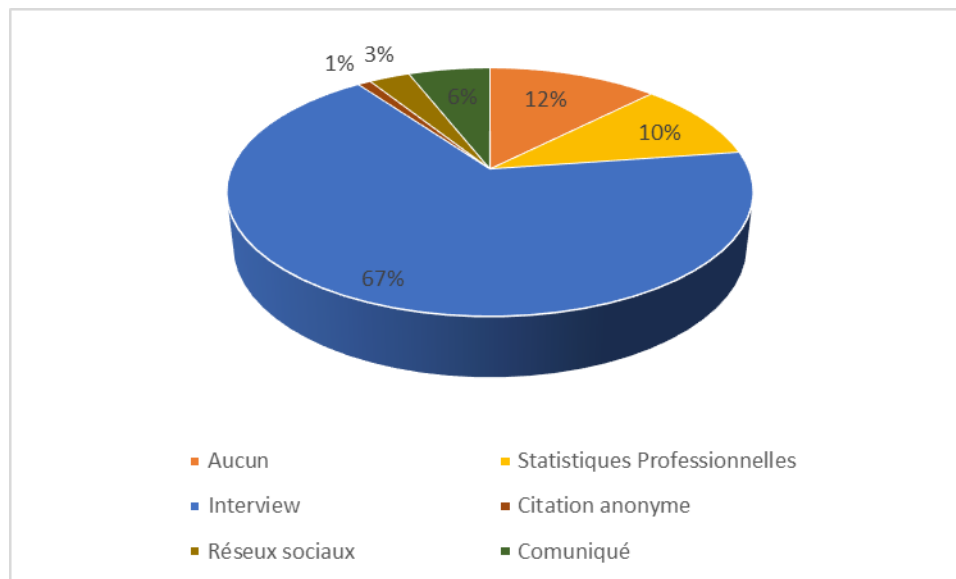


Figure 5 : Les sources d'informations

**Les médias optent majoritairement pour l'interview comme source principale des informations (65%).** Ce résultat permet de dire que le journaliste privilégie davantage les interviews comme source d'informations par rapport aux autres sources possibles, la raison tient sans doute au fait que ces professionnels ont une préférence pour approcher directement les personnes concernées dans le cadre de leur investigation.

#### 2.1.6 La catégorie de personnes interviewées

##### Quelles sont les catégories de personnes interviewées ?

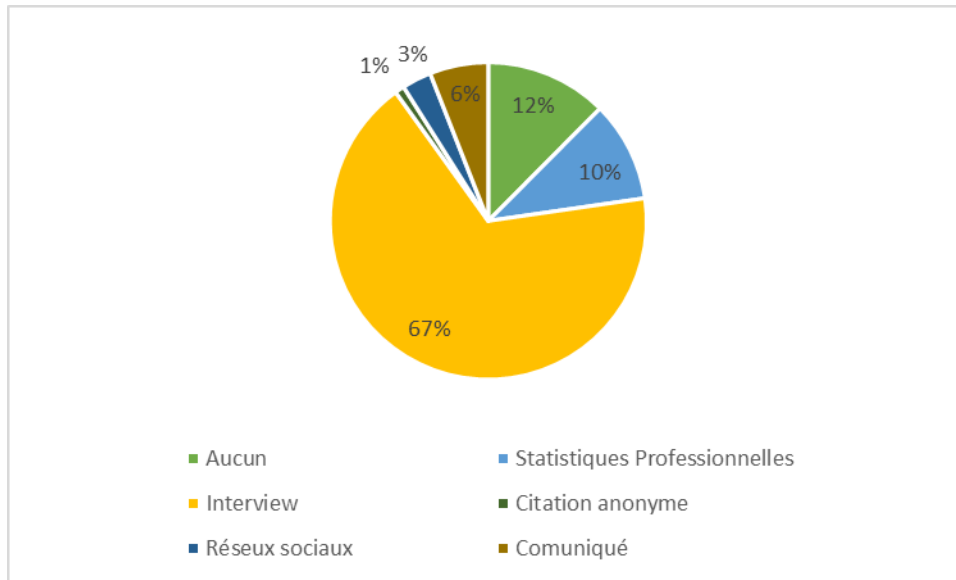


Figure 6 : La catégorie de personnes interviewées

**Les médias privilégient l'interview de professionnels, d'experts et de techniciens (43 %).** Parmi les interviews clés de ce mois, les plus saillants sont les suivants :

- **Andry Nirina Rajoelina : « je ne suis pas contre les vaccins ».** Le chef de l'Etat a apporté des éclaircissements sur sa position par rapport au vaccin anti-covid 19. Andry Nirina Rajoelina a ainsi indiqué que : « Nous avons déjà souligné que Madagascar est encore dans une phase d'observation, ce qui ne veut pas dire que nous sommes contre ce procédé. Au contraire, nous encourageons les scientifiques internationaux à poursuivre les recherches pour trouver des vaccins permettant de mettre fin à la propagation de la covid 19 ». Pour l'Etat malagasy, plusieurs facteurs sont à tenir en compte, entre autres les effets secondaires possibles ou encore la conservation du vaccin (comme le cas du Pfizer qui est conservé à une température extrêmement froide de -60 à -80 °C). ANR, d'ajouter que : « cela ne veut pas dire que les ambassades présentes à Madagascar ne peuvent pas importer des vaccins et l'utiliser sur leurs ressortissants. Ils ne doivent pas tout simplement obliger les malagasy à se faire vacciner » (22/03/2021).
- **Premier ministre Ntsay Christian : des milliards d'Ariary détourné dans les universités.** Dans le cadre de l'ouverture de la session extraordinaire de la Chambre basse, le chef du gouvernement s'est exprimé sur les diverses manifestations estudiantines dans les universités du pays. Ces manifestations ont en commun le paiement de bourses d'études. Afin de déterminer le nombre réel des étudiants, le gouvernement malagasy s'est lancé dans la digitalisation. Selon le PM, de nombreux points étaient flou, entre autres, le nombre réel des étudiants au sein des universités, la liste du personnel d'appui technique, etc. Enfin, Ntsay Christian, a déclaré que des milliards d'Ariary sont détournés dans les universités, cet état de fait a motivé la mise en place des réformes en cours (18/03/2021).
- **Détournements de fonds publics : aucune poursuite contre les responsables dans les universités.** Durant la cérémonie d'ouverture de la session extraordinaire du Parlement, au CCI Ivato, le premier ministre Ntsay Christian a affirmé que : « le gouvernement n'a pas de problème pour le

paiement des bourses d'études ... c'est plutôt la gestion des fonds qui bloque tout ». Il n'a pas manqué de souligner que des milliards d'Ariary sont détournés dans les universités. Une information qui résulte d'une investigation faite par l'Inspection Générale de l'Etat. A ce jour aucune mesure n'a été prise par les autorités à l'encontre des présumés auteurs de cette infraction. En principe, les personnes impliquées dans des détournements de deniers publics font l'objet d'enquête systématique au niveau de la gendarmerie ou de la police nationale avant d'être traduit en justice. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que tous sont égaux devant la loi et que son application doit être effective (19/03/2021).

- **Un manque à gagner de 500 Millions USD pour le tourisme.** Selon Aina Raveloson, le PCA de la confédération du Tourisme de Madagascar (CTM) : « A Madagascar, un manque à gagner de 500 millions USD est enregistré l'an dernier avec une perte atteignant les 90 % ». La relance du secteur tourisme au niveau mondial est estimée en 2023 pour cause de covid 19. Dans l'attente de la reprise des activités touristiques, la protection du capital naturel est primordiale. Pour ce faire, un accord de collaboration a été signée avec le programme Hay Tao de l'USAID. Cet accord bipartite entend développer le tourisme responsable et solidaire au bénéfice de l'environnement et les communautés riveraines des Aires Protégées dans huit régions. D'après Aina Raveloson : « Pour ce faire, nous sensibilisons les opérateurs membres et les communautés riveraines des Aires protégées sur le tourisme durable et responsable. En outre, des mesures d'accompagnement seront prises en faveur des acteurs touristiques afin de préserver l'environnement. La promotion de modules du tourisme durable à partir de la dissémination de bonnes pratiques des membres de la CTM, n'est pas en reste ». Enfin, le directeur du programme Hay Tao a précisé que l'USAID apporte des financements et une assistance technique pour mettre en œuvre le plan d'actions élaboré par la CTM sur une période de deux ans (13/03/2021).

### 2.1.7 La présence de message à caractère politique

**Les informations transmises au public font-elles état de message à caractère politique ?**

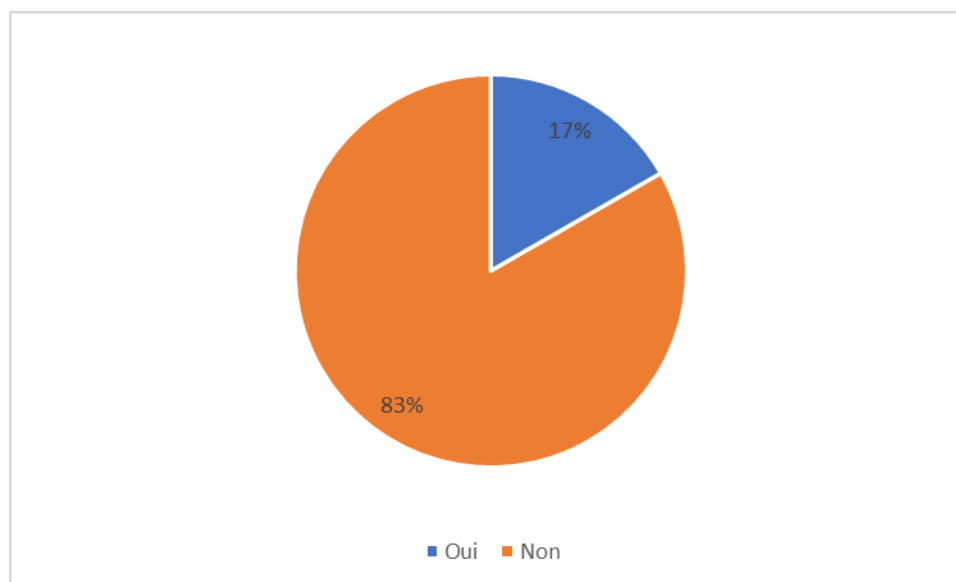


Figure 7 : La présence de message à caractère politique

**17 % des informations traitées font état de présence de message à caractère politique.** Parmi les informations ayant trait à la politique, on peut relever les sujets suivants :

- **Surveillance des points sensibles par les FDS face aux tentatives de déstabilisation.** Les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) adoptent des mesures de précautions. Même en l'absence de l'opposition à Ambohijatovo ou Analakely, de nombreux policiers, militaires et gendarmes étaient présents dans plusieurs zones sensibles de la capitale samedi matin, entre autres à Behoririka, Ambohidahy et Antaninarenina. Ces dispositions ont été mises en place afin d'éviter toute tentative de trouble de la part de l'opposition dans un contexte politique encore vivace. Présent sur les lieux, le ministre de la sécurité publique, Fanomezantsoa Randrianarison, a précisé que : « Les dispositions seront prises en fonction des décisions sur terrain (...). Nous sommes justement ici pour éviter que des personnes malveillantes ne profitent de la situation ». Le secrétaire d'Etat en charge de la gendarmerie, le général Richard Ravalomanana, s'est également rendu sur place. Interrogé par les journalistes qui étaient sur les lieux, ce dernier a soutenu les mesures prises par les FDS en indiquant « n'avoir pas eu connaissance de l'annulation de la manifestation » (01/03/2021).
- **Non-paiement de bourses : une manifestation vire au pillage à Toliara.** Il s'agit d'une manifestation des étudiants de l'Université de Toliara qui a viré en émeute et au pillage. Cette revendication a été menée pour réclamer le paiement de quatre mois de bourses d'études et d'équipements. Une course poursuite a eu lieu entre les FDS, les étudiants et quelques pillers. A l'issue de celle-ci, une trentaine d'individus ont été arrêtés. Des commerçants et plusieurs propriétaires de magasin ont subi d'énormes pertes. En ce qui concerne la revendication de étudiants, une réunion s'est tenue entre ceux-ci, le ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ernest Tsikel'ankina et le ministre coach de cette localité, Tinoka Roberto. De ces discussions, il a été convenu que le paiement des bourses d'études débiterait à partir de cette semaine (01/03/2021).
- **La société Parpia de Dubaï déboutée de sa demande par la justice sud-africaine.** Par un jugement en date du 26 février 2021, la justice sud-africaine a statué sur les demandes concernant la restitution de l'or et la libération des individus détenus. Rappelons brièvement les demandes de toutes les parties au procès, à savoir la société Parpia de Dubaï et les trois ressortissants malagasy détenus dans ce pays. S'agissant du premier, elle prétendait avoir acquis l'or Mali. Pour les ressortissants malagasy, ceux-ci ont demandé au juge sud-africain leur libération. A l'issue du procès, ni les demandeurs ni les défendeurs n'ont eu gain de cause, il va de soi que le grand gagnant est la police sud-africaine qui a été capable d'intercepter la cargaison illicite d'or. Compte tenu de cette décision, l'Etat Malagasy mise beaucoup sur le procès du 3 mars 2021 dont l'objet de la requête est la restitution de la cargaison d'or et l'extradition des trois malagasys détenus afin de les traduire devant la justice malagasy. L'absence d'accord formel d'entraide judiciaire en matière pénale entre Madagascar et l'Afrique du Sud ne constitue pas un obstacle au déroulement des enquêtes et des procès en rapport avec cette cargaison illicite d'or. Des commissions rogatoires internationales peuvent être initiés soit par voie diplomatique, soit par l'adhésion de deux Etats à des conventions internationales (01/03/2021).

- **L'opposition sous haute surveillance.** Le meeting organisé par les député TIM, a le feu vert du préfet d'Antananarivo, le général Angelo Ravelonarivo. Ce rapport d'activité voulu par les députés d'opposition du TIM a donc été autorisé par l'Organe Mixte de Contrôle ou OMC. Néanmoins, le préfet d'Antananarivo, a tenu à souligner que « Gare aux écarts de langage » dans les discours. « Le motif du rendez-vous est de faire un rapport d'activité parlementaire. Qu'il en soit ainsi. Que les discours ne se muent pas en incitation à la haine, en appel au coup d'Etat, ou encore aux insultes envers autrui » a-t-il indiqué devant la presse, hier à Tsimbazaza. Le respect des principes démocratiques de l'Etat de droit, en l'occurrence, la liberté d'expression et d'opinion aurait motivé ce feu vert de l'OMC. Selon le colonel, Anicet Randrianarivelo, leader de l'Etat-major mixte opérationnel de la région Analamanga (EMMO-REG), l'accès à la place du Magro Tanjombato ne sera pas restreint. Toutefois, la zone de meeting de l'opposition sera fortement encadrée par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) ainsi que le centre-ville et les zones stratégiques (06/03/2021).
- **La Banque Mondiale insiste sur la mise en œuvre du tarif Optima.** Dans une publication, Idah Z. Pswarayi-Riddihough, directrice des opérations de la Banque Mondiale pour les Comores et à Madagascar a soutenu que : « Le tarif optima est un premier pas nécessaire et urgent vers une tarification plus juste et soutenable ». Il est à noter que Madagascar (à travers la Jirama) s'est engagé au mois de juillet 2020 à appliquer cette réforme tarifaire. A ce jour, les autorités semblent peu enclines à s'y conformer, sans compter que les qualités de service de la Jirama laissent toujours à désirer. Le tarif optimale consiste en une baisse tarifaire jusqu'à 15 % du prix de l'électricité, notamment pour les abonnés qui consomment moins d'électricité mais toutefois une hausse relative pour les grands consommateurs. Quatre tarifs sont proposés : le tarif social, économique, confort et super confort. Le prix du KW étant revu à la hausse au-delà d'un certain seuil de consommation. Ce cadre de la Banque mondiale a affirmé qu'« avec le tarif d'optima, 77 % des clients de la Jirama, faisant tous partie de la classe moyenne et des classes défavorisées, verront leurs factures d'électricité baisser. Les ménages vulnérables, représentant un tiers des clients de la Jirama, pourront avec ce nouveau tarif bénéficier d'une baisse allant jusqu'à 80 % de leurs factures d'électricité. 18 % des clients auront une hausse modérée (jusqu'à 25 %) et uniquement 7 % des usagers de la Jirama, ce qui correspond à moins de 1 % de la population malgache, verront une augmentation de plus de 25 % ». La responsable de la Banque Mondiale a rappelé que quelques semaines plutôt, le représentant de la FMI à Madagascar a révélé que 800 milliards d'Ariary de subvention ont été allouées à la Jirama l'année dernière. « C'est plus que le budget alloué au secteur de la santé ! c'est 15 fois plus élevé que le montant affecté au ministère de la population, de la protection sociale, et de la promotion de la femme » regrette Idah Z. Pswarayi-Riddihough (08/03/2021).
- **Liste électorale : faible représentation des femmes.** A Madagascar, 50,07 % de la population sont des femmes (soit 13 015 251) tandis que 49,03 % sont des hommes (soit 12 658 945). En 2018, lors du recensement de la population et de l'habitat, seules 4 680 941 femmes se sont inscrites sur les listes électorales sur 6 805 588 femmes âgées de plus 18 ans (soit un taux d'inscription de 68,78 %). Selon les chiffres croisés de la Commission Electorale Nationale Indépendante (Ceni) et du RGPH3, 5 473 698 hommes sont inscrits sur les listes électorales sur 6 425 845 hommes âgés de plus de 18 ans (soit un taux d'inscription de 85,18 %). A partir du nombre d'électeurs inscrits

en 2018 (10 154 639), les femmes ne constituent que 46,10 % des électeurs, soit un nombre de 4 680 941. Ce chiffre a connu une nette amélioration par rapport aux échéances électorales passées dont celui de 2014 (11/03/2021).

- **Selon le Premier ministre : une ouverture politique n'est pas à l'ordre du jour.** En réponse à ceux qui réclament une ouverture politique, le Chef du gouvernement a tenu à souligner que « le gouvernement a été nommé par un président élu démocratiquement par la population. Le dernier mot quant à un remaniement ou un changement du gouvernement lui appartient. Personne ne peut lui forcer la main, puisqu'il a été élu par la population ». Ntsay Christian avance ainsi comme arguments « l'élection démocratique – le choix de la majorité » pour écarter une recomposition du gouvernement en y intégrant différents courants politiques (15/03/2021).
- **Iles Eparses : la SADC réitère son soutien à Madagascar.** Lors du Conseil des pays membres de la SADC, ces derniers ont réitéré leur soutien à Madagascar dans la restitution des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassaes da India. A ce jour, les négociations entre l'Etat Malagasy et l'Etat Français sont encore suspendues. Au mois de mai 2020, le gouvernement français a soumis à une consultation publique son intention de créer une réserve naturelle sur la grande Glorieuse. Une décision unilatérale qui est mal passé du côté de la partie malagasy. La situation sanitaire actuelle ne permet pas d'accélérer le processus de négociation (15/03/2021).
- **Passeport vaccinal : risque de reflux des voyageurs malgaches.** Selon l'opposition, l'option vaccination doit faire l'objet de débats. Pour Constant Raveloson, membre du parti MFM et vice-président de la plateforme Dinike, il y a lieu à porter le débat autour du vaccin sur la place publique, et notamment sur les chaînes publiques. Rivo Rakotovoao, du HVM, quant à lui, soutient que la question du vaccin doit faire l'objet d'une « réflexion sérieuse et d'un débat de fond ». Les députés de l'opposition estiment que la vaccination est la seule option afin de lutter contre la propagation du virus. Du côté de l'Etat Malagasy, c'est la promotion du recours aux produits de la recherche des scientifiques du pays qui est mis en avant, entre autres le « Tambavy Covid Organics », plus connu par la masse par le sigle CVO. Le Premier ministre, Ntsay Christian, a même soutenu que : « le gouvernement dispose déjà d'une stratégie pour endiguer le virus ». Il convient de souligner que ce débat sur la vaccination contre la covid 19 trouve sa justification compte tenu du projet de l'Union Européenne de mettre en place « un passeport vaccinal » pour ses ressortissants. Ce laisser-passer va « identifier les citoyens européens qui ont été vaccinés contre la covid 19 et les autoriserait donc à se déplacer librement dans les 27 pays de l'Union ». Face à cette situation, le choix du gouvernement malagasy de ne pas recourir au vaccin risque de priver hommes d'affaires, hauts responsables, étudiants, touristes nationaux, sportifs d'entrer dans l'espace Schengen en cas de mise en vigueur du passeport vaccinal (16/03/2021).
- **Rencontre entre le PRM et les nouveaux membres du CSM.** Un communiqué de la présidence a apporté des précisions sur la rencontre entre le chef de l'Etat et les nouveaux membres du CSM à Iavoloha : « La rencontre était une occasion pour le chef de l'Etat de rappeler les rôles de cette institution et de donner ses directives et recommandations ». Le PRM a ainsi souligné le rôle du CSM dans la mise en place d'une justice équitable et impartiale, mais aussi d'un système judiciaire fiable affranchi de la corruption. Pour le PRM, le CSM doit assurer pleinement ses missions en tant



qu'organe disciplinaire. Andry Nirina Rajoelina a indiqué qu'aucune hésitation ne doit être fait pour l'application des sanctions adéquates contre les magistrats corrompus (26/03/2021).

#### 2.1.8 La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

**Les informations transmises au public font-elles état de message de sensibilisation aux gestes barrières ?**

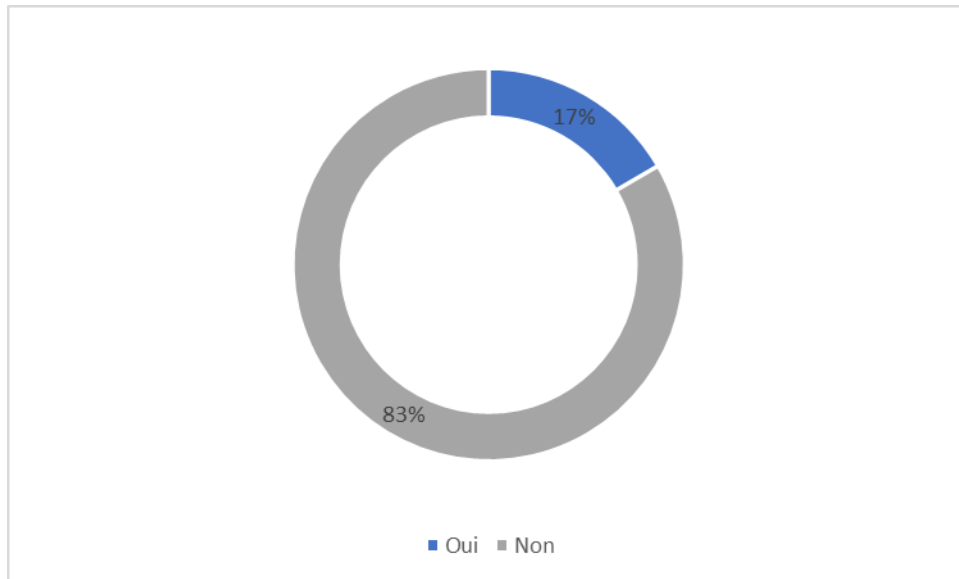


Figure 8 : La présence de message de sensibilisation aux gestes barrières

**Sur les informations recueillies, 17 % traitent du volet sensibilisation aux gestes barrières.** Le retour à l'Etat d'urgence sanitaire doit inciter davantage les médias Tv, Radios, presses écrites et en ligne à la sensibilisation au respect des gestes barrières. Au cours de ce mois de mars 2021, le score relevé est plus ou moins important par rapport à l'ensemble des informations recueillies par les observateurs médias. Ce résultat traduit également la situation sanitaire prévalente dans le pays depuis le début de l'année 2021 : « une recrudescence des cas de covid 19 ».

#### 2.1.9 Formats de la couverture ventilés par médias TV/Radio

**Par rapport au format choisi (reportage, off plateau, interview balancée), quelle catégorie de sujet se trouve au sommet de la hiérarchie pour le journaliste ?**

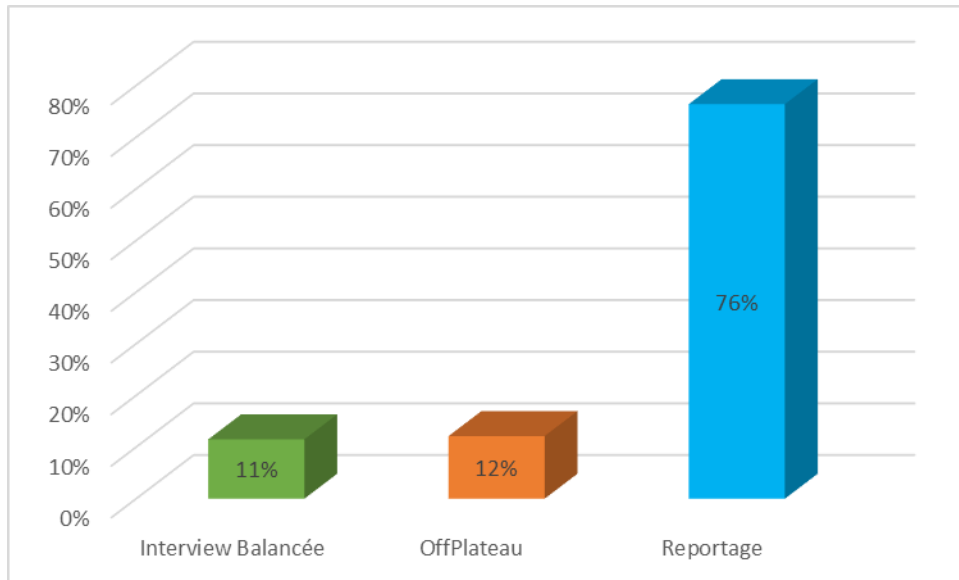


Figure 9 : Formats de la couverture ventilés par média TV/Radio

**Le format « reportage » est privilégié par le professionnel des médias dans sa transmission des informations au public (76 %).** Il s'agit de donner des renseignements sur le format choisi par le journaliste comme canal de transmission des informations au public. Il nous permet de cerner la hiérarchie de sujets pour le journaliste, au sommet se trouve le format reportage avec un score de 76 %, suivi par l'Off Plateau à hauteur de 12 % et enfin par l'interview balancée qui se chiffre à 11 %.

## 3 Les Thèmes clés du mois

Depuis le début de la pandémie à Madagascar, quelques sujets clés ont animé les médias Tv, radios, presses écrites et en ligne. Cette rubrique entend exposer brièvement les impératifs à connaître sur ces quelques sujets « brûlants » dans la société. Dans ce monitoring du mois de mars 2021, les thèmes tournent autour des sujets en lien direct / hors covid 19 :

### 3.1 Les Thèmes en lien avec la covid 19

#### 3.1.1 Le Ministère de la santé lance sa stratégie de lutte contre la covid 19 en période hivernale

Le ministère de la santé publique (MinSanP) lance sa stratégie anti-covid pour l'hiver. Le 05 mars 2021, une quinzaine de véhicules ont quitté le ministère de la santé publique à Ambohidahy pour se répartir sur plusieurs axes de la capitale dans le cadre d'une « opération coup de poing ». Les agents déployés ont pour mission principale de « couper la chaîne de transmission du virus covid 19 » précise le Dr Manitra Rakotoarivony, directeur de la promotion de la santé auprès du MinSanP. En outre, la recherche des cas figure parmi leurs principales activités : « les agents de santé se déplacent chez les personnes testées positives au coronavirus et examinent les cas contacts. Ils ne viennent pas les mains vides. Ils distribuent du CVO » (06/03/2021).

#### 3.1.2 Le contact Tracing privilégié par le Ministère de la santé publique

Face à la hausse progressive du nombre de contaminations à la covid 19, il est crucial pour le ministère de la santé publique (MinSanP) de se doter d'une stratégie de riposte efficace et efficiente. Ladite stratégie a été déployée par le MinSanP au cours du mois de mars. D'après le Dr Manitra, la stratégie adoptée repose sur « la détection des personnes ayant été en contact avec les cas positifs dans la capitale ». Il précise ainsi que « des descentes dans les six arrondissements d'Antananarivo ainsi que des communes d'Ivato et d'Ambohidratrimo ont été menées par les équipes du ministère depuis la semaine dernière afin de recenser les personnes qui ont été en contact avec des cas positifs. Le tout en les informant du danger qu'elles représentent pour les autres et en les invitant à rester chez elles afin d'éviter d'éventuelles transmissions du virus ». Au cours de l'entretien avec le Dr Manitra, il a été également retenu que la stratégie du ministère consiste à « renforcer, en matière de riposte, les centres hospitaliers et centres de santé du pays... les équipes du ministère ont passé deux semaines à faire les inventaires des médicaments, matériels et intrants disponibles auprès des centres hospitaliers et centres de santé. Ce afin d'être prêt à toute éventualité » (11/03/2021).

#### 3.1.3 Conseil des ministres du 17 mars 2021 : retour des restrictions sanitaires

Des mesures ont été prises par le gouvernement lors du conseil des ministres du 17 mars 2021 en vue de freiner la propagation du coronavirus. Ces nouvelles mesures sont les suivantes : interdiction des rassemblements de plus de 200 personnes, le nombre de personnes autorisées à assister aux obsèques d'un mort du covid 19 est limité à 10, les compétitions sportives doivent se dérouler à huit clos sauf dérogation spéciale délivrée par les autorités et à condition qu'elle se tienne en pleine air, distribution de CVO dans les fokontany et l'accueil des touristes en provenance des pays à risque reste suspendu. En outre le Bataillon d'intervention spéciale (BIS), sera de nouveau redéployer. Le BIS est composé de médecins militaires, aides-soignants de l'armée et de la gendarmerie. Cette unité a pour mission de prêter main forte au personnel médical, notamment dans le suivi médical des malades. Par ailleurs, la plateforme Covdata a été réactivée. Il s'agit d'une application réunissant toutes les données utiles pour la surveillance de la situation sanitaire (liste de personnes atteintes de la covid19 pour le suivi de l'évolution de leur état de

santé, des lits et places disponibles dans les hôpitaux pour rediriger les malades...). Enfin, les tests de dépistage sont effectués au village Voara à Andohatapenaka et au CHU-HJRA à Ampefiloha pour la capitale et au niveau des CHRD pour les chefs-lieux régionaux (18/07/2021).

#### 3.1.4 Vaccination contre la covid 19

Andry Nirina Rajoelina (ANR) consent à l'introduction de vaccin anti-covid. Suite à la réunion entre le chef de l'Etat malgache ANR et l'Académie nationale de médecine de Madagascar, le feu vert a été donné pour le principe de la vaccination anti-covid sur la Grande île. Le ministre de la santé a donc officiellement fait une demande à l'Alliance du vaccin pour les pays à faibles et moyens revenus, la Gavi, pour faciliter le dispositif Covax. Dans sa lettre adressée à la Gavi, le ministre de la santé a écrit : « L'évolution épidémiologique, l'apparition des nouveaux variants nous ont amenés à manifester notre volonté de nous inscrire officiellement au mécanisme Covax ». Cette position complète le communiqué de la présidence en date du jeudi 25 mars 2021, soulignant un changement de stratégie sanitaire d'Andry Rajoelina : « Nous allons identifier et utiliser des vaccins qui peuvent contrer le variant du coronavirus ». Il s'agit d'un véritable revirement pour Madagascar. En effet, le chef de l'Etat malgache avait expliqué dans son allocution du 20 mars que le pays était en phase d'observation vis-à-vis des vaccins (26/03/2021).

#### 3.1.5 Andry Nirina Rajoelina annonce la présence du variant sud-africain à Madagascar

Un an après la première émission sur la covid 19 et sept mois après la fin de l'Etat d'urgence sanitaire, le président Andry Rajoelina a fait son retour sur les chaînes de la TVM, RNM et d'autres chaînes privées de la capitale en vue de faire le point sur la propagation du coronavirus et sur quelques points d'actualités politiques. A l'occasion de son discours à la nation, le PRM a annoncé que : « du 18 février au 20 mars 2021, 2483 nouveaux cas ont été recensés à Madagascar ... en l'espace d'un mois, le virus a fait 45 morts ». Parmi les régions les plus touchées, on peut citer Boeny, Diana, Nosy-Be, Atsinanana et Analamanga. ANR a confirmé samedi soir que Madagascar figure désormais parmi les 85 pays touchés par le variant sud-africain de la covid 19. Cette information provient des résultats de tests envoyés à l'Institut Pasteur de Paris. 7 des 18 prélèvements venant de différentes régions auraient été contaminés par le nouveau variant. Ce nouveau variant serait plus rapidement transmissible et tuerait plus vite sans distinction de personnes, jeunes ou plus âgées (22/03/2021).

#### 3.1.6 Traitement covid : épuisement des médicaments dans les CSB II

L'approvisionnement en médicaments des centres de santé de base de niveau deux (CSB II) est loin de satisfaire le rythme des besoins. La principale cause serait la forte affluence de malades dans le CSB II en raison de la gratuité des médicaments. En outre, le personnel soignant ne peut vérifier si ces personnes présentent, réellement, les symptômes de la covid 19, comme la perte du goût et de l'odorat, les courbatures, la fatigue. Un médecin a expliqué qu'« on ne peut pas leur refuser les médicaments ». Compte tenu de cette situation, le ministère de la santé publique invite les CSB à doubler les commandes de médicaments afin de pallier toute pénurie dans leur établissement (31/03/2021).

#### 3.1.7 Réouverture du CTC 19 à Mahamasina

Fermé le mois de septembre 2020, le CTC-19 Mahamasina va de nouveau accueillir des patients porteurs du virus. Cette décision intervient dans un contexte de recrudescence des personnes infectées à Antananarivo. Il est spécialisé dans la prise en charge des cas modérés. A noter que ce CTC-19 a une capacité d'accueil de 200 patients et est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le général Avisoa Lysias Rasamimanana, coordonnateur du CTC-19 Mahamasina, affirme même que « cette capacité d'accueil peut

être augmenter si nécessaire ». A l'occasion de cette ouverture officielle du CTC-19 Mahamasina, le ministère de la Défense nationale, a annoncé un soutien au ministère de la santé, entre autres : 36 médecins militaires, 53 infirmiers militaires et 16 élèves officiers pour devenir médecin militaire pour assurer la prise en charge des patients de ce centre. Il est à souligner que des concentrateurs d'oxygène sont disponibles au sein du CTC-19 Mahamasina (pour les patients ayant des problèmes respiratoires). Par contre, les personnes développant la forme grave du virus sont prises en charge par les CHU-Universitaires (31/03/2021).

### 3.1.8 Saturation des centres de traitements et des hôpitaux

De nombreux malades sont contraints de rentrer bredouilles, lorsqu'ils se présentent devant les hôpitaux faute de place. Les personnes en forme graves sont en croissance alors que les hôpitaux n'ont qu'une capacité d'accueil très limitée. Parmi les mesures prises, il faut souligner que les malades qui ne souffrent pas de la covid 19 et dont l'état n'est pas critique, sont sollicités de suivre le traitement à domicile. En ce sens, un responsable d'un CHU à Antananarivo a indiqué que : « Sauf les cas urgents et graves sont suivis à l'hôpital. Cela afin de libérer des espaces, mais aussi, pour éviter que les patients non covid 19 soient protégés contre la maladie » (30/03/2021).

### 3.1.9 Vente sans prescription des médicaments contre le coronavirus autorisée

Dans un communiqué, il a été rapporté que le Conseil des ministres vient de décider que « les pharmacies sont autorisées à vendre directement le protocole de traitement contre la covid 19 auprès de ceux qui se le procurent à leur niveau ». A noter qu'aucun n'est cependant donné sur les médicaments concernés par cette mesure. Pour rappel, ce protocole de traitement comprend les vitamines, le magnésium, l'azithromycine, de l'hydroxychloroquine, le Tambavy CVO ou le CVO+ (31/03/2021).

## 3.2 Les Thèmes hors covid 19

### 3.2.1 Décès de l'ancien PRM : L'Amiral Didier Ratsiraka

L'ancien président Didier Ratsiraka a tiré sa révérence le dimanche 28 mars 2021, après avoir été hospitalisé quelques jours à l'hôpital militaire de Soavinandriana. Selon un communiqué du clan Ratsiraka, l'Amiral aurait été testé négatif à la covid 19 mais avait été hospitalisé pour des soins de « routine après une petite grippe ». Lors de son dernier entretien télévisé à la chaîne Tv Plus, Didier Ratsiraka a taclé la gestion de la crise sanitaire par le régime actuel tout en soulignant le droit fondamental de chaque citoyen malagasy de « choisir de se faire vacciner ou non » (31/03/2021).

### 3.2.2 Filière vanille : 800 tonnes de stock à écouler sur le marché

Plus que quatre mois avant la fin de la campagne de la vanille à Madagascar. A ce jour, le pays a encore 800 à 1000 tonnes de vanille à écouler sur le marché. Face à cet état de fait, les opérateurs demeurent optimistes et entendent miser sur un bon marketing afin de préserver la position de Madagascar en tant que leader sur le marché mondial de la vanille. Pour cette campagne 2020-2020, une nette baisse de la demande a été enregistrée sur le marché international, et ce malgré une production plus importante que les précédentes années (estimée entre 1800 à 2 000 tonnes). 1 000 tonnes de vanille ont été exportés pour le moment, un chiffre qui est plus ou moins bon compte tenu de la crise sanitaire. Selon Serge Rajaobelina, Président du Conseil d'administration (PCA) de l'entreprise sociale Sahanala spécialisée dans l'exploitation de produits de rente dans plusieurs régions du pays, les opérateurs sont inquiets car la

demande continue de diminuer alors qu'il reste encore un stock de 800 tonnes à liquider sur le marché (01/03/2021).

### 3.2.3 Unicef : Bilan du secteur Education

Dans un communiqué, l'Unicef fait état de sept millions d'enfants malgaches perturbés dans leur apprentissage suite à la fermeture des écoles entre les mois d'avril à août 2020. Cette fermeture des établissements scolaires a surtout impacté les familles les plus vulnérables. Cette situation est d'autant plus dramatique faute de télé-enseignement. Beaucoup d'enfants risquent ainsi de ne plus jamais revenir sur les bancs de l'école, obligés de travailler au lieu d'apprendre. Dans ce contexte sanitaire inédit, le taux de scolarisation déjà très faible, ne va pas s'améliorer dans les mois à venir, toujours selon l'Unicef (05/03/2021).

### 3.2.4 Union Européenne : La société civile peut contribuer au renforcement de la démocratie

A l'occasion de la journée mondiale des organisations de la société civile, le 28 février dernier, le représentant de la délégation de l'Union européenne à Madagascar, Giovanni Di Girolamo, a martelé que les OSCs « jouent un rôle incontournable dans la défense de la démocratie et des droits de l'homme » dans le pays. Le diplomate européen, d'indiquer : « Les organisations de la société civile peuvent nous apporter des opinions, des points de vue, des perspectives qui ne sont pas toujours reconnaissables, mais qui sont très importantes ». Il est à rappeler que l'UE, à l'instar d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF), consultent les OSCs, notamment dans la phase de préparation de son dialogue politique avec les autorités malgaches. Dans un contexte de tensions entre l'opposition et le régime en place, les OSCs sont amenés à faire office de contrepoids vis-à-vis de l'Etat et du secteur économique. Dans l'accomplissement de sa mission, les principes de neutralité et d'indépendance sont à prendre au sérieux. Ces OSCs doivent observer et évaluer les actions de ces derniers, de manière objective (01/03/2021).

### 3.2.5 CENI : 10516517 électeurs pour l'arrêtage provisoire

Dans le cadre de la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE) 2020-2021, il a été effectué les opérations suivantes : addition de nouveaux titulaires de Carte Nationale d'Identité (ceux qui sont aptes à voter mais qui ne sont pas encore inscrits sur la liste) et le retranchement des électeurs décédés, de ceux qui ont changé d'adresse ou ceux qui ont perdu la qualité d'électeur suite à une décision de justice. Cette démarche rentre pour le compte de l'arrêtage provisoire du registre électoral qui a été effectué le 28 février dernier par la CENI, par le biais de ses démembrements au niveau des districts. Rappelons que 10 381 133 électeurs ont été enregistré lors de la RALE arrêté définitivement le 15 mai 2020. Les statistiques de l'arrêtage provisoire de la RALE 2020-2021 se résument comme suit : 331 419 (nombre d'addition) et 196 035 (nombre des retranchements). Ainsi, le nombre des électeurs arrêté provisoirement le 28 février 2021 est de 10 516 517. En application de l'article 21 de la loi organique 2018-008, la liste arrêtée provisoirement le 28 février 2021, date prescrite par la loi, sera remise au niveau de chaque fokontany. Chaque électeur dispose d'un délai 20 jours, pour vérifier son inscription, après l'affichage de l'avis de dépôt de ladite liste au Fokontany (03/03/2021).

### 3.2.6 Apatridie : un nouveau code de la nationalité en gestation

A Madagascar, l'apatridie reste un problème non résolu. Il s'agit de la situation d'une personne qui n'est pas reconnue par aucun Etat comme étant une personne jouissant de tous les droits nationaux. Les apatrides sont des personnes dépourvues de nationalité. L'ordonnance n°60-064 du 22 juillet 1960 modifiée par la loi n° 61-052 du 13 décembre 1962, l'ordonnance n°73-049 du 27 août 1973, la loi n°95-

021 du 18 septembre 1995, ainsi que la loi n°2016-038 du 24 janvier 2017 portant code de la nationalité ne reconnaissent pas les personnes en situation d'apatridie comme citoyens malagasy. Actuellement, quelques députés de Madagascar sont en formation pour cinq jours sur l'apatridie à Nosy-Be. L'adoption d'un nouveau code de la nationalité serait en vue lors de la prochaine session parlementaire de mai. Il s'agit, de l'objet du protocole d'accord signé entre l'Assemblée Nationale et l'association Focus Development, soutenu par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Parmi les apatrides à Madagascar, on peut citer au premier rang les « karàna » et quelques groupes minoritaires du pays. Malgré les innombrables tentatives d'amendements afin de permettre aux femmes malagasy de transmettre leur nationalité à leurs époux étrangers, le code de la nationalité n'est pas encore axé en ce sens (03/03/2021).

### 3.2.7 Kaly Tsinjo : extension en province

Après l'ouverture des points de vente du « Kaly Tsinjo » en province, les bénéficiaires des repas chauds seront multipliés. Dans un premier temps, seules trois grandes villes seront concernées. Il s'agit de Toamasina, Fianarantsoa et Toliara, selon la ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, Bavy Angélica Michelle. A titre de rappel, le « Kaly Tsinjo » est un soutien accordé par l'Etat en offrant un repas quotidien à un prix symbolique de 100 Ariary. D'après la ministre, Bavy Angélica Michelle : « Nous travaillons de concert avec le ministère de la santé publique pour le contrôle de la qualité des plats servis dans les sites de distribution des Kaly Tsinjo. Cette mesure d'extension a été prise pour que les ménages nécessiteux en province puissent eux aussi profiter des repas à moindre coût mais équilibrés ». En ce qui concerne la capitale, ces opérations se poursuivent encore dans les six arrondissements. En outre, le secteur privé apporte également son soutien dans l'approvisionnement des cantines. C'est le cas de la fondation BOA, à travers un don de 12 000 paquets de nouilles et 5000 boîtes de sardines. Le lancement de cette aide alimentaire s'est tenu hier au Tranompokonolona d'Ambohitrakely mais les 30 sites de Kaly Tsinjo en seront les bénéficiaires. Lancé en février, cette opération Kaly Tsinjo va durer trois mois avec 6000 bénéficiaires par jour dans les six arrondissements (06/03/2021).

### 3.2.8 Ankatso : les Force de Défense et de Sécurité (FDS) entrent au campus.

Une manifestation des étudiants de la Faculté des Sciences s'est tenue, hier à l'Université d'Antananarivo « Ankatso ». Au cours de ce rassemblement, les FDS sont entrés dans le campus universitaire. Quatre étudiants ont été blessés au cours de cette manifestation. Deux de ces blessés seraient hospitalisés à l'urgence au CHU-JRA. Interrogé sur une levée de la franchise universitaire, le président de l'université d'Antananarivo, le Professeur Mamy Ravelomanana a affirmé que « cette n'est pas la sienne... et qu'il fallait demander aux FDS pourquoi ils sont entrés dans l'enceinte de l'université ». En réponse, le commandant de groupement de la gendarmerie d'Analamanga, le colonel Anicet Andrianarivelo, a soutenu que : « La présidence de l'université n'a pas pris des mesures pour maintenir l'ordre public dans le campus universitaire, pendant cette manifestation. Nous ne pouvons laisser ces étudiants perturber l'ordre public et bafouer des droits fondamentaux. Ils n'ont pas respecté la liberté de circuler d'autrui, ils ont détruit des biens publics et privés, ils ont jeté des pierres à l'encontre des personnes qui circulaient sur la route d'Ankatso, quitte à les blesser. Il ne s'agissait plus d'une simple manifestation pour faire une revendication. C'était du trouble à l'ordre public ». Il est à noter que l'objet de cette revendication estudiantine est le paiement de cinq mois de bourses d'études et les équipements (16/03/2021).

## 4 Appui Technique et Financier dans la lutte contre la covid 19

### 4.1.1 Don de 10 ambulances par le gouvernement coréen

Ces véhicules ont été remis au Ministère de la Santé Publique Malagasy par le biais de l'ONG « African Future Foundation Madagascar » afin de lutter contre la propagation de la covid 19. La cérémonie s'est déroulée au centre hospitalier universitaire Joseph Ravoahangy Andrianavaloha. Selon le ministre de la Santé Publique, le Pr. Jean-Louis Rakotovoao, ces véhicules seront dispatchés au niveau des CHU et hôpitaux qui en ont besoins (09/03/2021).

### 4.1.2 Unicef : dons de 18 respirateurs pour les hôpitaux

Ce sont des dons remis par l'Unicef au ministère de la santé publique. Il s'agit de respirateurs adaptés à la ventilation des malades aussi bien adultes que des enfants, et même les nouveau-nés. Ces respirateurs seront mis à disposition de Centres Hospitaliers Universitaires ou régionaux, et permettront la prise en charge non seulement des cas graves de covid 19, mais également tous les autres cas de détresses respiratoires nécessitant une ventilation mécanique. En outre, 33 motos cross ont été également remises par l'Unicef. Ces véhicules à deux roues sont « destinées aux 33 districts à faible performance du fait de leur enclavement et de la présence de communautés difficiles d'accès » (12/03/2021).

### 4.1.3 Don d'Équipement de Protection Individuelle (EPI) par le gouvernement américain

Il s'agit d'une aide destinée aux agents de santé travaillant en première ligne dans 13 régions de Madagascar durement touchées par la covid 19. Elle est composée d'équipements de protection individuelle (EPI) pour assurer leur santé. Ce don composé de 45 500 masques médicaux, 39 000 gants, 2 600 surblouses jetables, 2 600 couvre-chaussures jetables, 650 lunettes de protection, 650 thermomètres, 260 combinaisons et 650 flacons de gel désinfectant est un modèle de collaboration américano-malagasy. L'achat des EPI a été financé par l'United States Africa Command. Le rôle du ministère de la santé publique se résume à l'identification des zones de livraisons de ces kits (12/03/2021).

### 4.1.4 Banque Mondiale : signature d'un accord de don à 150 millions USD

A l'occasion de la signature d'un accord de don entre la Banque mondiale et l'Etat malagasy, à l'Avoloaha le 10 mars 2021, le Ministre de l'Economie et des Finances a souligné que : « Tout va pour le mieux dans les relations avec la Banque mondiale ». Le montant de cet accord de don s'élève à 150 millions de dollars. Durant cette cérémonie, la représentante résidente de la Banque Mondiale a salué le « leadership » du président ANR dans la gestion de la lutte contre la covid 19. Elle a mis en exergue l'effectivité du filet de sécurité sociale distribuée aux plus vulnérables (11/03/2021).



## 5 Le saviez-vous ? « Le détournement de deniers publics »

Aux termes de l'article 169 du Code Pénal Malagasy (CPM) : « Tout fonctionnaire ou agent non encadré occupant un emploi normalement dévolu à un fonctionnaire : tout magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire, tout officier public ou ministériel, tout fonctionnaire, tout employé ou agent d'une collectivité locale, tout employé d'un établissement public qui aura supprimé, détourné ou soustrait des deniers publics ou privés, des effets actifs en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets, documents ou tous autres objets mobiliers qui étaient entre ses mains en vertu de ses fonctions ou à l'occasion de celle-ci, sera puni.... ».

Cette disposition prévoit l'infraction de « soustractions commises par les dépositaires publics ou détournements de deniers publics ». L'infraction est constituée dès que les éléments légal, matériel et moral sont réunis. Il s'agit notamment de :

### 1) L'Elément légal :

Il est précisé par l'article 169 du CPM ci-dessus.

### 2) L'Elément matériel :

- **Existence d'un acte matériel de détournement**

Il faut un acte de détournement ou de soustraction.

- **Portant sur un objet déterminé**

Il y a lieu de se référer à la liste énumérée par l'article 169 CPM. En se référant à la jurisprudence, il a été jugé qu'ont la qualité de fonds publics « des billets retirés de la circulation avec intention de les détruire dès lors qu'ils ne sont démonétisés qu'en fin de processus de destruction et non dès le jour de décision de mise hors circuit » (Crim. 29 mars 200, Bull. crim. N°144 ; D.2000 IR n°158 ; Dr. Pénal 2000, Comm. 96, obs. VERON).

- **Qualité de l'agent**

L'article 169 CPM s'applique :

- A tout fonctionnaire ou agent d'un service public ;
- A tout magistrat de l'ordre administratif ;
- A tout officier public ou ministériel, notaire, greffier, huissier, commissaire-priseur ;
- A tout agent d'une collectivité locale ;
- A tout employé d'un établissement public

- **Détention des valeurs en raison des fonctions ou à l'occasion de l'exercice de celle-ci**

La distinction n'est pas toujours aisée à faire.

### 3) L'Elément moral :

L'existence d'une intention coupable est nécessaire. La simple erreur ou la perte fortuite ne permet pas de constituer le délit.

S'agissant des sanctions pénales encourues, le code pénal a proportionné la peine à la valeur des choses détournées ou soustraites (art 169 CPM) :

- Valeur au-dessus de 200 000 Ariary : Travaux forcés à temps
- Valeur inférieure à 200 000 Ariary : 2 à 10 ans d'emprisonnement
- Valeur jusqu'à 40 000 Ariary : 2 à 5 ans d'emprisonnement

(Source : Honoré Rakotomanana, « *Traité de Droit pénal Spécial* », 4ème édition, revue et mise à jour, page 462 et suivants, année 2020)